

Montréal, le 19 mai 2004

Madame Suzanne Bouchard
Coordonnatrice du secrétariat de la commission
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

Madame,

Cette lettre a pour but de répondre à la précision demandée par la commission le 17 mai 2004 concernant la largeur de l'emprise qui serait déboisée sur les milieux insulaires afin d'atteindre les aires de travail. Les chemins d'accès sur les îles, entre les rives des îles Carignan et de la Petite pointe aux Roches, et les aires de travail seront déboisés sur une largeur de 23 mètres. Aussi, nous installerons la conduite à l'intérieur des emprises permanentes et laisserons par la suite repousser les arbres sauf sur une distance de 5 mètres de part et d'autre de la conduite sur toute la longueur des îles.

Si la commission avait d'autres interrogations à propos du projet Gazoduc Bécancour, il nous fera plaisir d'y répondre dans les plus brefs délais.

Veillez recevoir, Madame, mes sincères salutations.

Philippe Batani
Conseiller, Affaires publiques et gouvernementales
Gaz Métro